

This places a very onerous role on our registration section and on the Board of Examiners. They are dealing with 2 — 300 applications per month and all must be carefully considered. In a recent article, I outlined some of the problems they face, especially in dealing with applicants educated outside Canada and the U.S. I won't repeat those comments today except to say that we are sensitive to the concerns that are raised and do try to deal with them but our bottom line has got to be public safety and welfare. This is the area that deserves real attention. Let us look at our standards, at discipline and at enforcement.

Standards—set to ensure minimum level of knowledge, experience, judgement

—because a profession requires the application of incomplete info and experience = decision

—public has neither knowledge or experience so we become self regulating.

This means enforcement to ensure those who practise are registered and therefore controlled.

Also means discipline where members demonstrate conduct unbecoming to a member.

Both enforcement and discipline activities increase with growth.

Enforcement

more opportunities because of inadequate supply of members

Discipline

members tend to try to do more to fill the gap marginal (or inexperienced) may provide services below standards.

Enforcement requires vigilance. Client and purveyor of services are not likely to tell us they are outside the law. Also requires communications so that potential clients know they should not retain unqualified practitioners.

Discipline—also requires vigilance and public awareness.

—seems to be occurring because case load is growing very rapidly

—may be leading us to need for second standard.

Using analogy to apprentice and journeyman or intern and doctor, there is a growing awareness that our standards as they sit may not be adequate for the times.

I favour a second level of professional certification where services are being supplied directly to a third party as client. This could be achieved through an extended experience requirement or through an internship program wherein references and credentials are more closely scrutinized.

Cela met le service des inscriptions et le Conseil des examinateurs dans une position très difficile. En effet, ceux-ci traitent de 2 à 3 000 demandes par mois, qui doivent toutes être étudiées soigneusement. Dans un récent article, j'ai décrit quelques-uns des problèmes auxquels ils font face, notamment dans le traitement des demandes de personnes diplômées de l'extérieur du Canada et des États-Unis. Je ne reprendrai pas cet article, mais disons simplement que nous sommes sensibles aux préoccupations soulevées et essayons effectivement d'en tenir compte; mais notre premier souci se doit d'être la sécurité et le bien-être du public, qui mérite toute notre attention. Examinons maintenant nos normes, leur application ainsi que la discipline.

Normes établies pour assurer un niveau minimal de connaissances, d'expérience et de jugement

—parce qu'une profession doit appliquer l'équation incomplète qui met «information et expérience = décision»

—parce que le public n'a ni les connaissances ni l'expérience nécessaires d'où la nécessité d'une auto-réglementation.

Mises en application, pour assurer que ceux qui exercent sont inscrits, donc contrôlés.

Ce qui veut aussi dire discipline pour les cas où leur membre ferait preuve d'inconvenance envers un autre membre.

La mise en application et la discipline augmentent avec la croissance du groupe.

Mise en application

Davantage de possibilités vu l'insuffisance du nombre de membres.

Discipline

Les membres ont tendance à essayer d'en faire plus pour combler le fossé. Les ingénieurs marginaux (ou inexpérimentés) peuvent fournir des services qui ne répondent pas aux normes.

La mise en application exige de la vigilance. Les clients et les fournisseurs de services ne sont pas susceptibles de nous dire qu'ils sont hors la loi. La mise en application exige aussi des communications, de sorte que les clients éventuels sachent qu'ils ne doivent pas retenir les services d'ingénieurs non qualifiés.

La discipline, elle aussi, exige de la vigilance ainsi qu'une sensibilisation du public.

—il semble que la discipline s'impose à cause de l'augmentation rapide du nombre de cas

—peut nous conduire à la nécessité d'établir de secondes normes.

Par analogie avec l'apprenti et l'ouvrier, ou l'interne et le médecin, on constate de plus en plus que nos normes ne sont peut-être pas adaptées aux conditions actuelles.

Je préconise un deuxième niveau d'accréditation professionnelle pour les services directement fournis à un tiers (le client). On pourrait exiger de ces ingénieurs plus d'expérience, ou encore un programme d'internat, qui permet de vérifier de plus près les attributions et les titres de créance.